

REPUBLIQUE FRANCAISE



DOSSIER : N° CU 017 284 21 S0008
Déposé le : 20/01/2021
Demandeur : Maître ANDREU Cécile
Nature des travaux : CU d'information
Sur un terrain sis à : 11 RUE DE LA MOINERIE
à PONT-L'ABBE-D'ARNOULT (17250)
Référence(s) cadastrale(s) : 284 D 1107, 284
D 29, 284 D 88

MAIRIE DE PONT-L'ABBE-
D'ARNOULT

**REJET D'UN CERTIFICAT D'URBANISME
délivré au nom de la commune de PONT-L'ABBE-D'ARNOULT**

Maître,

Vous avez déposé le 20/01/2021 à la mairie de PONT-L'ABBE-D'ARNOULT une demande de certificat d'urbanisme sous les références citées ci-dessus.

Je suis au regret de vous informer que votre demande ne peut être instruite en l'état pour les raisons suivantes :

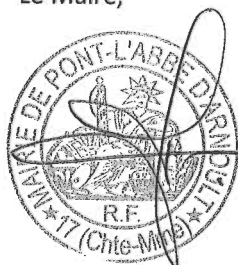
- Le plan de situation joint ne fait pas apparaître une unité foncière d'un seul tenant, les différentes parcelles cadastrales ne sont pas jointives.

En conséquence, votre demande ne comportant pas les pièces nécessaires à son instruction en application des articles R 410-1 et suivants du code de l'urbanisme, fait l'objet d'un rejet.

Il vous appartient donc, si vous le souhaitez, de déposer une nouvelle demande auprès de la mairie. Le service Urbanisme de la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge peut vous guider dans l'établissement de votre demande. Vous pouvez contacter Angélique RATEAUD Tél. : 05 46 95 47 95, réception possible du public sur rendez-vous.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à PONT-L'ABBE-D'ARNOULT,
le 18 FEV. 2021
Le Maire,



Pour le Maire, par délégation
le 5ème Adjoint au Maire
en charge de l'urbanisme, des Travaux,
Voirie, Villages
Jérôme AUBRY